



14ème législature

Question N° : 100241	De M. Christophe Bouillon (Socialiste, écologiste et républicain - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse >maladies rares	Analyse > prise en charge. cystite interstitielle.
Question publiée au JO le : 25/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes atteintes de cystite interstitielle ou syndrome de la vessie douloureuse. Cette maladie, souvent confondue avec la cystite commune, n'est pas une infection mais une inflammation des parois de la vessie générant des douleurs vésicales importantes et des envies d'uriner parfois toutes les 5 à 10 minutes. La cystite interstitielle touche en grande majorité des femmes, est particulièrement invalidante et a un impact sur le quotidien des malades tant sur les plans physiologique, psychologique que social. La médecine n'est pas encore en mesure de guérir cette maladie même s'il existe des moyens de soulager les douleurs des patients ou limiter les envies d'uriner par la prise d'anti-inflammatoires, d'antispasmodiques ou même d'antidépresseurs mais un changement de traitement régulier s'avère nécessaire car l'organisme peut présenter une résistance aux produits. Le diagnostic est souvent posé très tardivement après les premiers symptômes et les malades cherchent à obtenir une prise en charge médicale et sociale adéquate ainsi que la reconnaissance de leur invalidité. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures nécessaires pour une meilleure prise en charge et un accompagnement adapté des personnes atteintes de cystite interstitielle.